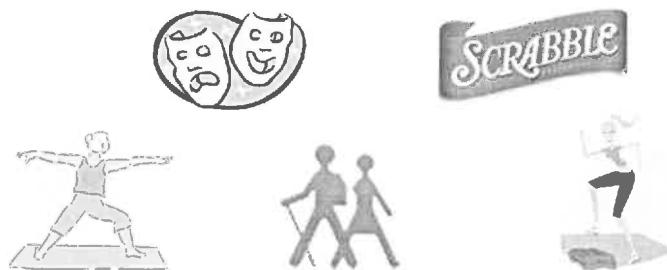


Foyer des Jeunes de Dolomieu



MARCHE NORDIQUE - 2017/2018 -

Nom et prénom de l'adhérent :

Adresse complète :

Date de naissance :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Adresse mail :@.....

Préambule : Le Foyer des Jeunes de Dolomieu est une association loi 1901 dont les activités sont le théâtre amateur, l'activité scrabble, la pratique de la gymnastique volontaire, acti'march®, la marche nordique, périnée et mouvement®, abdos sans risque®, pilates, pound .

Les membres du bureau sont bénévoles.

La monitrice de gymnastique est diplômée de la F.F.E.P.G.V. (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire).

Toutes les sections sont affiliées à cette fédération et les licences sont délivrées par cet organisme.

Adhésion : En vertu de la réglementation en vigueur, chaque pratiquant doit s'acquitter d'un droit d'adhésion à l'association. Celui-ci s'élève à 10 euros par an, quelque-soit le nombre d'activités pratiquées par l'adhérent. L'adhésion au Foyer des Jeunes de Dolomieu, implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement intérieur.

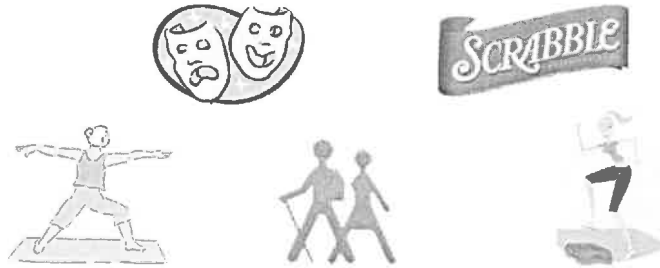
Tarif :

- Forfait 36.20 € qui comprend l'adhésion 10€, la licence 26.20€, (chèque à l'ordre du Foyer des Jeunes de Dolomieu qui sera encaissé fin octobre).
- La séance 6€
- Carte de 10 séances (en individuel) 50€
 - dégressif -5% pour la 2^{ème} carte
 - dégressif -10% pour la 3^{ème} carte
- Carte de 10 séances (pratiquent en couple 40 €)
 - dégressif -5% à/c de la 4^{ème} carte

Mardi matin 8h30 à 11h30

Samedi 8h30 à 11h30

Foyer des Jeunes de Dolomieu



Section sportive - 2017/2018 -

Nom et prénom de l'adhérent :

Adresse complète :

Date de naissance :

Nom du représentant légal, si mineur :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Adresse mail :@.....

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule : Le Foyer des Jeunes de Dolomieu est une association loi 1901 dont les activités sont le théâtre amateur, l'activité scrabble, la pratique de la gymnastique volontaire, acti'march®, la marche nordique, périnée et mouvement®, abdos sans risque®, pilates, pound.

Les membres du bureau sont bénévoles.

La monitrice de gymnastique est diplômée de la F.F.E.P.G.V. (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire). Les sections d'acti'march®, gym détente, toni'gym, marche nordique, stretching sont affiliées à cette fédération et les licences sont délivrées par cet organisme.

La monitrice de pilates et pound est diplômée.

Adhésion : En vertu de la réglementation en vigueur, chaque pratiquant doit s'acquitter d'un droit d'adhésion à l'association. Celui-ci s'élève à 10 euros par an, quelque-soit le nombre d'activités pratiquées par l'adhérent. L'adhésion au Foyer des Jeunes de Dolomieu, implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement intérieur.

Un cours d'essai pour chaque activité est possible avant l'inscription définitive.

Inscription : pour vous permettre de suivre les cours, il vous est demandé de remplir et de remettre, au plus tôt à Odile, Marie Paule, Sylvie ou Martine le dossier d'inscription complet avec les documents suivants :

- Coupon du questionnaire de santé.
- L'acceptation du règlement intérieur (datée et signée)
- L'autorisation de vous prendre en photos (datée et signée)
- Le règlement qui se compose comme suit :
 - Un forfait de 26.20 € annuel uniquement pour la marche active®, la marche nordique, gym détente, toni'gym (licence EPGV, assurances...) chèque à l'ordre du Foyer des Jeunes de Dolomieu encaissé fin octobre.

- L'adhésion au foyer et la cotisation annuelle (chèque à l'ordre du Foyer des Jeunes de Dolomieu) en fonction des cours suivis :

Cours suivis Cocher le ou les cours suivis	Cotisation annuelle	Montant trimestriel		
		Echéance		
		11/2017	02/2018	05/2018
Adhésion au foyer		10 €		
<input type="checkbox"/> Acti'March® Les Avenières Lundi 10h à 11h30	70€ Soit 2 chèques de 35 €			
<input type="checkbox"/> Acti'March® Dolomieu Lundi de 17h30 à 19h	70€ Soit 2 chèques de 35 €			
<input type="checkbox"/> Gym détente jeudi de 8h30 à 9h30	75 € Soit 3 chèques de 25 €			
<input type="checkbox"/> Toni'gym Jeudi de 19h00 à 20h30	105€ Soit 3 chèques de 35 €			
<input type="checkbox"/> Stretching jeudi de 20h45 à 21h15	45€ Soit 3 chèques de 15 €			
<input type="checkbox"/> Pilates Jeudi de 9h à 10h	135€ Soit 3 chèques de 45 €			
<input type="checkbox"/> Pilates Jeudi de 10h à 11h	135€ Soit 3 chèques de 45 €			
<input type="checkbox"/> Pilates Jeudi de 19h15 à 20h15	135€ Soit 3 chèques de 45 €			
<input type="checkbox"/> Pound Jeudi de 18h15 à 19h15	135€ Soit 3 chèques de 45 €			
Montant des chèques				

réglée avec 3 chèques qui seront encaissés à la fin des mois suivants : novembre/février/mai et pour l'Acti'march® 2 chèques qui seront encaissés à la fin des mois suivants : novembre/mai.
En cas de problème de santé, nous fournir un certificat médical précisant la durée de contre indication à la pratique d'activités physiques.

Lieu de pratique :

- L'activité acti'march® se pratique en extérieur sur terrain plat, avec une météo supérieure à 0°. C'est pourquoi une interruption des cours peut avoir lieu en période hivernale. Afin de pratiquer cette activité les adhérents doivent se munir d'un cardiofréquencemètre .
- Les cours de gym détente, toni'gym, stretching se pratiquent dans la salle Socio Culturelle. La salle socio culturelle est un espace municipal, partagé avec d'autres associations. Les horaires doivent être scrupuleusement respectés.

Prise en charge :

Le responsable légal du jeune mineur, doit s'assurer de la présence de l'encadrant. Le jeune mineur est pris en charge à l'intérieur de la salle socio culturelle et reste sous la responsabilité de l'encadrant jusqu'à la fin des cours.

Discipline :

Les adhérents doivent respecter les locaux communaux et les différents membres bénévoles qui les encadrent. Les adhérents respecteront les cours en veillant à ne pas déranger le professeur et les autres adhérents par leur comportement (bavardages, interruptions du cours par des interventions intempestives...)

déranger le professeur et les autres adhérents par leur comportement (bavardages, interruptions du cours par des interventions intempestives...)

En cas de manquement au règlement, des sanctions pourront être prises envers les personnes défaillantes (avertissement, mise à pied, exclusion).

Le conseil d'administration est le seul compétent sur tout litige.

Fait à, le

Signature(s) (si mineur, signature du mineur et de son représentant légal) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION (prises de photos ou vidéos)

Je soussigné(e)

Demeurant :

.....

autorise le Foyer des Jeunes de Dolomieu à utiliser mon image (1) ou l'image de mon enfant mineur(1) (nom, prénom) :

Age, si mineur :

pour la promotion de son activité sportive.

Et à faire paraître ma (1)/sa (1) photo et à la diffuser :

- dans les journaux locaux ou nationaux
- sur le site internet de Dolomieu
- à l'occasion de ventes de calendriers
- pour de la publicité pour le Foyer des Jeunes de Dolomieu
- dans les locaux communaux (mairie, salle socio, gymnase, press book)

Fait à le.....

Signature(s) (si mineur, signature du mineur et de son représentant légal) précédée(s) de la mention « accepté le »

(1) barrer la mention inutile



Questionnaire de santé

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord du médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Questionnaire de santé publié par l'Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive au JORF n°0105 du 4 mai 2017

Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions : il n'y aura pas de certificat médical à fournir. En revanche, si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions, il faudra fournir un certificat médical et consulter un médecin en lui présentant ce questionnaire.

Volet à remettre à l'association

Je soussigné(e) (Nom, prénom) atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé publié par l'arrêté du 20 avril 2017, lors de la demande de renouvellement de la licence pour la saison sportive/..... au club EPGV : (Nom du club à compléter).

A, le .../.../...

Signature

Foyer des Jeunes de Dolomieu



Section théâtre - 2017/2018 - A Tour de Rôle

Nom et prénom de l'adhérent :

Adresse complète :

Date de naissance :

Nom du représentant légal, si mineur :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Adresse mail :@.....

Nom, numéro de contrat et adresse de votre assurance individuelle :

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule : Le Foyer des Jeunes de Dolomieu est une association loi 1901 dont les activités sont le théâtre amateur, l'activité scrabble, la pratique de la gymnastique volontaire et la marche active.

Les membres sont bénévoles.

Adhésion : l'adhésion au Foyer des Jeunes de Dolomieu, implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement intérieur.

Inscription : le dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre :

- L'acceptation du règlement intérieur (daté et signé)
- 1 photocopie de votre contrat d'assurance
- L'autorisation de vous prendre en photos (datée et signée)
- le règlement de l'adhésion d'un montant de 20.00 € qui sera encaissé fin novembre. (chèque à l'ordre du Foyer des Jeunes de Dolomieu)

Horaires :

La salle socio culturelle est un espace municipal, partagé avec d'autres associations.

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés.

* Début des répétitions : 21h00

* Fin des répétitions : 23h30/minuit

Répétitions :

La présence aux répétitions est impérative afin de préparer, le mieux possible, la représentation de la pièce de théâtre.

Toute absence doit être signalée avant le début des répétitions.

Christiane TRILLAT
06 10 67 85 37

Salle socio culturelle
04 74 83 02 79

Discipline :

Les adhérents doivent respecter les locaux communaux et les différents membres bénévoles qui les encadrent.

En cas de manquement au règlement, des sanctions pourront être prises envers les personnes défaillantes.

Le conseil d'administration est le seul compétent sur tout litige.

Les peines encourues sont :

1/ l'avertissement

2/ la mise à pied

3/ l'exclusion

Fait à, le

Signature(s) (précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION PRISE DE PHOTO

Je soussigné(e),

Demeurant :

Autorise le Foyer des Jeunes de Dolomieu à utiliser mon image pour la promotion de son activité théâtre.

Et à faire paraître ma photo et à la diffuser :

- dans les journaux locaux ou nationaux
- sur le site internet de Dolomieu
- à l'occasion de ventes de calendriers
- pour de la publicité pour le Foyer des Jeunes de Dolomieu
- dans les locaux communaux (mairie, salle socio, gymnase, press book)

Fait à

Signature(s) précédée(s) de la mention « accepté le »

Foyer des Jeunes de Dolomieu



Section théâtre - 2017/2018 Les P'tites Têtes

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Coordonnées des parents :

Nom, prénom.....

Adresse complète :

.....

Téléphones : Domicile :

Portable :

Travail : Poste :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Son (ses) numéro(s) de téléphone(s) :

Nom, numéro de contrat et adresse de votre assurance individuelle :

.....

.....

Ecole et classe fréquentées de l'enfant:

Instituteur (trice) :

L'enfant a-t-il déjà fait du théâtre ? OUI (1) NON (1)

Si OUI, depuis combien de temps :

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule : Le Foyer des Jeunes de Dolomieu est une association loi 1901 dont les activités sont le théâtre amateur, l'activité scrabble, la pratique de la gymnastique volontaire et la marche active. Les membres sont bénévoles.

Adhésion : l'adhésion au Foyer des Jeunes de Dolomieu, implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement intérieur.

Inscription : le dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre :

- L'acceptation du règlement intérieur (daté et signé)
- 1 photocopie de votre contrat d'assurance pour les activités extra scolaires
- l'autorisation parentale (datée et signée)
- le règlement de l'adhésion à l'ordre du Foyer des Jeunes de Dolomieu, d'un montant de **25.00 €**, qui sera encaissé fin novembre.

L'effectif étant limité, la prise en charge de l'enfant mineur ne pourra se faire que si son dossier d'inscription est complet et signé, la semaine suivant le jour de l'inscription.
Sa place pourra être laissée à un enfant, en liste d'attente, dont le dossier est complet.
Toute demande d'inscription faite après la date prévue en début de saison, devra être approuvée par le conseil d'administration.

Horaires :

La salle socio culturelle est un espace municipal, partagé avec d'autres associations.

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés.

* Début des répétitions : 17h (l'enfant aura déjà pris son goûter)

* Fin des répétitions : 19h

Nous remercions les parents de bien vouloir attendre la fin des répétitions dans le couloir afin de ne pas déranger les répétitions.

Les répétitions commenceront le jeudi 5 Octobre 2017

Prise en charge :

Le responsable légal de l'enfant mineur, doit s'assurer de la présence de l'encadrant.

L'enfant mineur est pris en charge à l'intérieur de la salle socio culturelle et reste sous la responsabilité de l'encadrant jusqu'à la fin des répétitions.

Le responsable légal de l'enfant mineur doit être présent au plus tard à la fin des répétitions, afin de reprendre en charge l'enfant mineur.

Le conseil d'administration doit être informé de tout retard.

Répétitions :

La présence aux répétitions est impérative afin de préparer, le mieux possible, la représentation de la pièce de théâtre présentée fin avril, en première partie de soirée.

Toute absence doit être signalée à l'encadrant avant le début des répétitions

Christiane TRILLAT
06 10 67 85 37

Salle socio culturelle
04 74 83 02 79

Discipline :

Les enfants doivent respecter les locaux communaux et les différents membres bénévoles qui les encadrent.

En cas de manquement au règlement, des sanctions pourront être prises envers les personnes défaillantes.

Le conseil d'administration est le seul compétent sur tout litige.

Les peines encourues sont :

1/ l'avertissement

2/ la mise à pied

3/ l'exclusion

Fait à, le
Signatures (de l'enfant et de son représentant légal) précédées de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),

père, mère, tuteur (1)

Demeurant :

.....
.....

Autorise le **Foyer des Jeunes de Dolomieu** à utiliser l'image de mon enfant (nom, prénom) :..... âge :.....

.....
pour la promotion de son activité théâtre.

Et à faire paraître sa photo et à la diffuser :

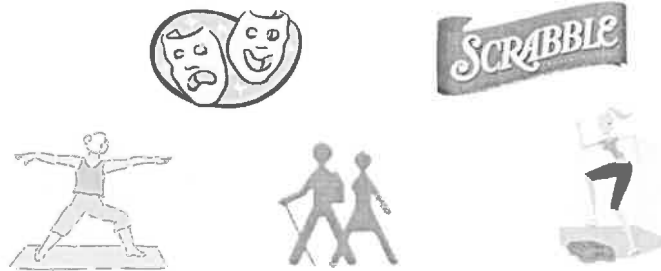
- dans les journaux
- sur le site internet de Dolomieu
- à l'occasion de ventes de calendriers
- pour de la publicité pour le **Foyer des Jeunes de Dolomieu**
- dans les locaux communaux (mairie, salle socio, gymnase, press book...)

Fait à, le

Signature du représentant légal de l'enfant mineur, précédée de la mention «accepté»

(1) barrer la mention inutile

Foyer des Jeunes de Dolomieu



Section scrabble - 2017/2018

REGLEMENT INTERIEUR

Coordonnées de l'adhérent :

Nom et prénom

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Nom, numéro de contrat et adresse de votre assurance individuelle :

Préambule : : Le Foyer des Jeunes de Dolomieu est une association loi 1901 dont les activités sont le théâtre amateur, l'activité scrabble, la pratique de la gymnastique volontaire, acti'march®, la marche nordique, périmée et mouvement®, abdos sans risque®, Pilates, POUND.

Les membres du bureau sont bénévoles.

Adhésion : l'adhésion au Foyer des Jeunes de Dolomieu, implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement intérieur.

Inscription : le dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre :

- L'acceptation du règlement intérieur (daté et signé)
- L'autorisation de vous prendre en photos (datée et signée)
- Le règlement de l'adhésion d'un montant de 10.00 € qui sera encaissé fin novembre (chèque à l'ordre du Foyer des Jeunes de Dolomieu)

Horaires :

La salle Agordo est un espace municipal, partagée avec d'autres associations.

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés.

* Horaires de l'activité scrabble : 14h00/19h00 le jeudi

Discipline :

Les adhérents doivent respecter les locaux communaux et les différents membres bénévoles qui les encadrent.

En cas de manquement au règlement, des sanctions pourront être prises envers les personnes défaillantes (l'avertissement, la mise à pied, l'exclusion).

Le conseil d'administration est le seul compétent sur tout litige.

Fait à, le

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION PRISE DE PHOTO

Je soussigné(e)

.....

Demeurant :

.....

Autorise le Foyer des Jeunes de Dolomieu à utiliser mon image pour la promotion de son activité scrabble.

Et à faire paraître ma photo et à la diffuser :

- dans les journaux locaux ou nationaux
- sur le site internet de Dolomieu
- à l'occasion de ventes de calendriers
- pour de la publicité pour le Foyer des Jeunes de Dolomieu
- dans les locaux communaux (mairie, salle socio, gymnase, press book)

Fait à

Signature(s) précédée(s) de la mention « accepté le »